

**La France Agricole / Actualités****Lait/Contractualisation : les recommandations d'Henri Brichart à quelques jours de l'échéance**

Publié le vendredi 25 mars 2011 - 15h51

Le président de la FNPL conseille notamment aux éleveurs laitiers livrant à une entreprise privée qui vont recevoir une proposition de contrat de ne « pas se précipiter » pour signer. Quant aux coopératives, Henri Brichart souhaite que les adhérents soient consultés sur leurs évolutions.

A quelques jours du 1^{er} avril, date à laquelle les transformateurs doivent faire une proposition de contrat aux producteurs de lait, le président de la FNPL (Fédération nationale des producteurs de lait), Henri Brichart, a publié, jeudi, une « lettre ouverte » dans laquelle il fait le point sur la mise en place de la contractualisation dans la filière.

« Les relations entre producteurs et transformateurs vont davantage se privatiser et nous comptons bien être des acteurs déterminants dans ce processus », souligne le responsable syndical.

« La formalisation écrite des pratiques contractuelles qui lie les producteurs et leurs entreprises n'est pas en soit un danger si elle se fait de manière équilibrée. Dans ce cas, elle peut au contraire être une forme d'assurance pour les éleveurs », affirme-t-il.

Henri Brichart livre ensuite quelques recommandations aux éleveurs livrant à une entreprise privée qui vont recevoir une proposition de contrat.

« Tout d'abord, ne surtout pas se précipiter pour les renvoyer signés ! La loi oblige les collecteurs à proposer des contrats, pas aux éleveurs de les accepter dans la foulée... Nous avons du temps et devons l'utiliser pour nous assurer que ces contrats préservent les intérêts des producteurs », écrit-il.

« Ensuite, renvoyer à la laiterie une lettre de réception dont un exemplaire, réalisé par la FNPL est disponible auprès de votre Fédération. Il s'agit là d'un acte juridique de protection », poursuit-il.

« Enfin, se rapprocher d'une organisation de producteurs pour pouvoir engager une négociation qui ne doit être que collective. »

Concernant les coopératives, elles « n'ont pas l'obligation d'envoyer un contrat avant le 1^{er} avril, puisqu'il existe déjà. Cependant, les coopératives ont l'obligation d'adapter leur règlement intérieur, voire leurs statuts, en conformité avec la loi, et ce, avant le 1^{er} juillet 2011 », rappelle le président de la FNPL.

« Il apparait donc nécessaire que les adhérents soient consultés sur ces évolutions, même si c'est au conseil d'administration de les proposer », souhaite-t-il.

« Les éleveurs adhérents de coopératives auront donc soin de solliciter cette consultation si la coopérative ne l'a pas organisée » et « ils auront également à cœur de vérifier que ces évolutions prennent bien en compte l'ensemble des dispositions interprofessionnelles, y compris sur les éléments d'évolution du prix du lait », ajoute Henri Brichart.

« La mise en place des contrats écrits ne résoudra pas tous les problèmes, et en particulier, nous le répétons, ce ne seront pas les contrats qui permettront une garantie de prix sur le long terme. En revanche, ils deviennent nécessaires dans un monde qui se privatise. De même que devient plus que nécessaire le regroupement économique des producteurs sur un territoire afin de peser dans nos relations de filière », conclut-il.

A télécharger :

- [La lettre ouverte du président de la FNPL, Henri Brichart](#)

Lire également :

- [Lait/Contractualisation : les coopératives « surprises » des propos du président de la FNSEA](#) (22 mars 2011)
- [Lait : la FNPL prône l'adaptation et la modernisation de la filière](#) (17 mars 2011)
- [Lait : la FNPL veut la transparence sur les prix différenciés](#) (15 mars 2011)
- [Lait/Contractualisation : les documents de la FNPL pour aider les éleveurs](#) (14 mars 2011)
- [Lait : le Cniel présente son « guide des bonnes pratiques contractuelles » \(VIDEO\)](#) (1er mars 2011)

Vous avez trouvé cet article à l'adresse suivante :

<http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/lait-contractualisation-les-recommandations-d-henri-brichart-a-quelques-jours-de-l-echeance-40717.html>

Copyright : Lafranceagricole.fr